- BILAN ACTIF -

2.0

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	6 860	6 860		211
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 754		25 754	93 982
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**32 614**	**6 860**	**25 754**	**94 193**
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés	1 090 950	88 718	1 002 232	425 115
Autres créances	108 155		108 155	107 800
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	226 885		226 885	521 721
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	92 684		92 684	65 506
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 518 674**	**88 718**	**1 429 956**	**1 120 143**
Frais émissions des emprunts (V)				
Primes remboursements emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**1 551 288**	**95 578**	**1 455 710**	**1 214 335**
Renvois:				
(1) Dont à moins d'un an :				
(2) Dont à moins d'un an :				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

- BILAN PASSIF -

2.0

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 80 000,00)	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	482 087	418 512
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	147 556	143 575
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**717 643**	**650 087**
AUTRES FONDS PROPRES		
Montant des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	41 692	
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 264	96 679
Dettes fiscales et sociales	582 543	460 699
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	3 568	6 870
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**738 068**	**564 248**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (IV)		
TOTAL PASSIF GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	**1 455 710**	**1 214 335**
Renvois :		
(1) Dont à moins d'un an	738 068,00	564 248,00
(2) Dont emprunts participatifs		

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL



ANNEXE COMPTABLE

2.0



Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 455 710€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 147 556€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

{{--0_PAR001--

Faits caractéristiques de l'exercice :

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, tel que modifié par les règlements de l'Autorité des normes comptables, notamment le règlement n° 2022-06.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité respecte les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après .

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

ACTIF



Immobilisations :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, incluant les frais directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation estimée. Lorsque des composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, ils font l'objet d'un plan d'amortissement distinct. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation probable. Les coûts de développement répondant aux critères d'activation sont inscrits à l'actif et amortis sur leur durée d'utilisation estimée.
Le cas échéant, le fonds commercial est amorti sur sa durée d'utilisation ou, à défaut, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) sont inclus dans la valeur d'entrée des actifs.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas incorporés dans le coût des actifs et sont comptabilisés en charges.

- Amortissements :

Amortissements	Début exercice	+ Amortissement	- Reprise	Fin exercice
Frais établissement et développement	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	6 650	211	-	6 860
Total Amortissement. incorporelles (Total I)	6 650	211	-	6 860
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	-	-	-	-
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total II)	-	-	-	-
TOTAUX	**6 650**	**211**	**-**	**6 860**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

- Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début exercice	+ Réévaluations	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/Rebuts	Valeur Brute Fin exercice
Participations évaluées (méthode équivalence)	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immo financières	93 982	-	-	-	68 228	25 754
TOTAUX	**93 982**	**-**	**-**	**-**	**68 228**	**25 754**

Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début exercice	+ Dépréciation	- Reprise	Fin exercice
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	86 968	1 750	-	88 718
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAUX	**86 968**	**1 750**	**-**	**88 718**

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

État des créances		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		25 754	-	25 754
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		1 090 950	1 090 950	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		694	694	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	20 734	20 734	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	106 119	106 119	-
	Autres impôts et taxes	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		1 342	1 342	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAUX		**1 224 859**	**1 199 105**	**25 754**
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

PASSIF

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	41 692	41 692	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	110 264	110 264	-	-
Personnel et comptes rattachés	188 480	188 480	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	23 355	23 355	-	-
Impôts sur les bénéfices	28 997	28 997	-	-
T.V.A	328 403	328 403	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	13 309	13 309	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	430	430	-	-
Autres dettes	3 138	3 138	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	**738 068**	**738 068**	**-**	**-**
(1) Dont Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Dont Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			
(2) Dont Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	*430*			



Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	25 182
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	2 500
	Divers	-
TOTAL		**27 682**

2.0

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 €uros
Siège social : 175 B rue Emile Romanet 73000 CHAMBERY
848 434 825 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 9 JUIN 2026

Le 9 juin 2026,

La société « VSD », société par actions simplifiée au capital de 2 000 €uros dont le siège social est sis 175 B rue Emile Romanet 73000 CHAMBERY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 848 178 885, représentée par son Président Monsieur Denis GENDARME.

Propriétaire de la totalité des 8 000 actions de 10 €uros chacune composant le capital de la Société « 2.0 ».

Associé unique et Président de ladite Société.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, l'associé unique a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- A l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
- A l'affectation du résultat ;
- A la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Aux pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 147 555,81 €uros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

.../...

PG

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 147 555,81 €uros de la manière suivante

ORIGINE

Résultat de l'exercice		147 555,81 €uros
AFFECTATION		
Dotation aux réserves :	80 000,00 €uros	
Dotation aux autres réserves	67 555,81 €uros	
Total	**147 555,81 €uros**	**147 555,81 €uros**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31.12.2024	80 000 €	0	0	0
31.12.2023	80 000 €	0	0	0
31.12.2022	75 000 €	0	0	0

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la convention conclue au cours de l'exercice relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce et ci-après mentionnée :

- Convention de prestations de services (prêt de main-d'œuvre de Madame Marion RICHARD et Mademoiselle Marine THIMOTHEE) conclue à compter du 1er janvier 2023 par la société 3.0 au profit de la société 2.0.
 Au titre de l'exercice écoulé, cette prestation a donné lieu à un versement global par la Société 2.0 de 99.999,96 €uros HT.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Société VSD

